



Yzeure, septembre 2026

Chers adhérents,

Le prochain séjour « neige » se déroulera aux **7 LAUX Du dimanche 24 janvier 2027 au dimanche 31 janvier 2027.**

Adresse de l'hébergement : « VILLAGE CLUB MILEADE »
180 rue des Ramayes, 38190 LES ADRETS

Situé au cœur de la nature, dans le massif de Belledonne à 1350 m d'altitude en Isère (40 km de Grenoble).

Le prix du séjour sera de **710 € / personne**, assurance « annulation de séjour » incluse. Certes, cette assurance est optionnelle mais l'expérience montre toute sa nécessité.

Le club a opté pour le contrat souscrit par la FFRS auprès de MUTUAIDE.

Prix de la chambre individuelle 175 € en plus.

Les inscriptions se feront **jusqu'au 30 septembre 2026**. Une liste d'attente sera établie ; elle donnera la priorité aux skieurs et aux raquettes, dans l'ordre de réception.

À l'inscription, envoi de 3 chèques :

- 1er chèque de 255€ ou (430€ pour chambre individuelle) encaissé le 30/09/2026
- 2ème chèque de 255€ encaissé le 05/11/2026
- 3ème chèque de 200€ encaissé le 05/12/2026

Les paiements s'effectueront par chèque bancaire à l'ordre de **Club de la Retraite Sportive** et transmis à

Pascal DELOST, 3 Impasse de la Font Vinée 03000 MOULINS

Le départ se fera du parking du Centre National du Costume et de la Scène à Moulins à une heure qui vous sera précisée ultérieurement.

Séjour en pension complète, hors déjeuners du premier et du dernier jour qui sont à la charge de chacun (arrêts prévus dans une cafétéria).

Pour les skieurs, deux niveaux vous seront proposés par les animateurs.

Nous espérons que ce projet vous séduira et retiendra toute votre attention. Si votre décision de participer à ce séjour est déjà prise, n'hésitez pas à vous inscrire dès maintenant afin de faciliter au mieux les prévisions d'organisation.

Ordre de priorité pour les inscriptions

- ☐ Les adhérents inscrits pour la saison 2026-2027 et leur conjoint avec une licence complète
- ☐ Les adhérents « autres clubs » ayant payé la part du club de Moulins
- ☐ Uniquement si le groupe n'est complet un appel sera fait à l'extérieur pour proposer aux personnes « une licence séjour ».

Mesures de sécurité

Le séjour « neige » organisé chaque année répond à un double objectif :

- ☐ Permettre aux adhérents de découvrir une région montagneuse en période hivernale au travers de promenades libres ou organisées à partir de notre lieu d'hébergement
- ☐ Et bien sûr de fournir aux amateurs de sports d'hiver la possibilité de pratiquer leur activité préférée.

Pour votre sécurité, vous devez respecter les mesures suivantes :

- ☐ Ne pas s'éloigner seul de la station mais le faire en groupe (un groupe étant composé d'un minimum de deux personnes !) ; un des participants étant, si possible, équipé d'un téléphone portable ; choisir comme itinéraire de promenade un circuit bien signalé : route ou chemin balisé.
- ☐ Port du casque obligatoire pour les skieurs.
- ☐ Interdiction formelle de skier hors-piste.
- ☐ Pratique encadrée des activités sportives (ski alpin et raquettes à neige) et respect des consignes données par les animateurs.
- ☐ Une activité sportive réalisée en dehors du groupe encadré ne peut, en aucun cas, engager la responsabilité de l'association.

Les mesures sanitaires en vigueur au moment seront scrupuleusement respectées.

Assurances

Votre licence FFRS vous assure la garantie « dommages corporels ».

Les pratiquants de sports d'hiver (ski et raquettes à neige) devront s'assurer qu'ils sont couverts en responsabilité civile par leur contrat d'assurance familial.

Conditions générales d'annulation

Le club a opté pour le contrat souscrit par la FFRS auprès de Mutuaide : non obligatoire mais fortement conseillée.

Vous trouverez ci-après des précisions supplémentaires en cas d'annulation de votre voyage :

- 1) S'il s'agit d'une annulation pour convenance personnelle ou pour tout motif non pris en charge par le contrat souscrit par la FFRS auprès de Mutuaide, les modalités suivantes seront appliquées, conformément aux conditions générales du prestataire du séjour :
 - a) Reste à charge de l'adhérent avant le début du séjour :
 - Plus de 60 jours 15% du montant de la réservation annulée
 - Entre 60 et 31 jours 30 % du montant de la réservation annulée
 - Entre 30 et 16 jours 60% du montant de la réservation annulée
 - Entre 15 et 8 jours 80% du montant de la réservation annulée
 - Moins de 8 jours 100% du montant de la réservation annulée
 - b) ATTENTION en cas d'annulation après l'inscription définitive, les frais de transport, ne pourront pas être remboursés, ceci afin de ne pas augmenter injustement le coût pour les autres participants.
- 2) S'il s'agit d'une annulation dont le motif est pris en charge par le contrat souscrit par la FFRS auprès de Mutuaide, le remboursement à l'adhérent se fera selon les modalités du contrat, dont l'ensemble des garanties, leur description, champ d'application, exclusions... sont consultables sur le site de la [FFRS](#).
Ci-dessous les principales garanties du contrat.

PRINCIPALES GARANTIES CONTRAT MUTUAIDE :

Assurance annulation voyage	Frais interruption séjour	Assurance bagage
Annulation motif médical • Maladie grave, accident, décès Annulation toutes causes (franchise 20%) • Dommages graves aux locaux privés ou professionnels • Licenciement économique • Impossibilité accès lieu de séjour • Convocation à caractère impératif • Obtention d'un emploi salarié	• Maladie grave, accident, décès • Dommages graves aux locaux privés ou professionnels • Licenciement économique • Impossibilité accès lieu de séjour • Convocation à caractère impératif • Obtention d'un emploi salarié • Evénements de guerre, imprévisibles et soudains	• Assurance perte, vol, détérioration de bagages (franchise 50 € si vol du bagage)

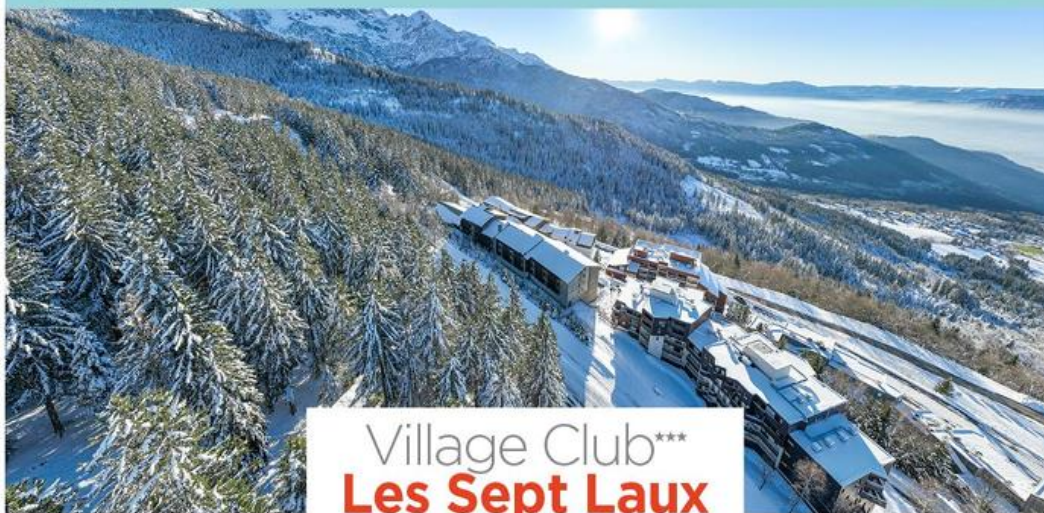
Bien cordialement

Le Président,
Alain JOACHIM

PJ : Fiche de présentation de l'hébergement

Savoie - Isère

Ouvert de décembre à avril



Village Club*** Les Sept Laux

Au cœur de la station, le Village Club Miléade vous offre un panorama magnifique sur le massif de la Chartreuse et la vallée du Grésivaudan. Idéalement situé au pied des pistes, vous pourrez profiter de son espace bien-être pour des vacances ressourçantes.

Tout Compris
(pension complète)

Tout Compris Ski
(pension complète +
remontées mécaniques)

Séjours raquettes



LA SITUATION

- Dans le massif de Belledonne
- A 1350 m d'altitude
- A 5 min à pied des principaux commerces et de Prapoutel
- A 40 km de la gare de Grenoble

LES PLUS DU SITE

- Le départ skis aux pieds pour les pistes alpines et nordiques
- Face à face avec le massif de la Chartreuse, au pied des pistes
- Espace bien-être entièrement rénové

Votre accueil

A l'arrivée de votre groupe, le directeur ou son adjoint vous accueille personnellement pour régler les derniers détails de votre séjour. Un apéritif de bienvenue vous est servi en présence de l'équipe, pour les séjours de 3 nuits et plus.

VOTRE VILLAGE CLUB

Le confort

- 127 hébergements de 1 à 6 personnes, avec TV et wifi
- 4 hébergements accessibles aux personnes à mobilité réduite
- Linge de toilette fourni
- Ménage en milieu de séjour pour les séjours de 4 nuits et plus
- Les hébergements sont disponibles à partir de 17h et sont à libérer à 10h le jour de votre départ
- **Equipements** : bar avec salon détente et terrasse, wifi dans les espaces communs, parking public, local à skis, espace bien-être en accès libre du dimanche au vendredi : bassin 9 places avec jets hydromassants, sauna, hammam et grotte de sel, bibliothèque, ludothèque, espace découverte, laverie en supplément, location de matériel dans l'établissement.

La table

- Restaurant : 264 personnes en salle
- Service en buffets vin inclus : choix d'entrées, 3 à 4 plats chauds au choix (dont un végétarien)
- Au moins 3 spécialités régionales dans la semaine, buffet de fromages et desserts
- Horaire restaurant : 7h30-9h30 (puis petit déjeuner express jusqu'à 11h) 12h-13h30h / 19h-20h30
- Possibilité de paniers repas

Miléade
Villages Clubs & Hôtels

VOS LOISIRS

- En journée : jeux apéritif et café, détente musculaire, retours ski gourmands.
- En soirée : soirée dansante, quiz, karaoké, spectacle
- A proximité : parcours raquettes, le musée de la grande Chartreuse, vue panoramique sur le Vercors, snowpark...

VOS CLUBS ENFANTS

- Les clubs fonctionnent 6 jours / 7 du lundi au samedi
- Clubs-enfants 3 mois - 10 ans toute la saison
- Clubs enfants 3 mois - 17 ans pendant les vacances scolaires
- Horaires : 3 mois - 10 ans de 8h45 à 17h00 + 3 mini-disco + 1 soirée par semaine
- 11 - 17 ans de 17h30 à 19h30 + 2 soirées par semaine.
- Déjeuner possible avec les animateurs de 3 mois à 10 ans
- Accompagnement des enfants de 3 à 10 ans à l'ESF pour les cours collectifs (1^{er} cours du matin et de l'après-midi).

LES SÉJOURS

randonnées raquettes, ski nordique, skating ou ski de randonnée

- Choisissez votre activité parmi tous les séjours proposés ou variez les plaisirs ! Nos accompagnateurs professionnels vous attendent pour partager leur passion de ce domaine.
- Sur devis



DOMAINE SKIABLE

- Le Pleyhet (1 450 m), Prapoutel (1350 m) et Pipay (1550 m) : 120 km de pistes sur les 3 stations, 2 versants de montagnes et 1 domaine relié, 8 pistes vertes, 10 pistes bleues, 14 pistes rouges et 5 pistes noires, 22 remontées mécaniques, stations équipées de canons à neige.
- Ski de fond : 3 domaines nordiques
- Les sports d'hiver : stade d'entraînement de pro-riders européens, stages de snowboard proposés par l'ESF, snake Gliss, le Mountain Board (à tarifs préférentiels).

ACCÈS

GPS :

45 15 4 N / 5 59 34 E

Par la route :

Prendre l'autoroute A43 Lyon-Chambéry ou l' A41 Lyon-Grenoble, puis prendre la sortie Brignoud.

Par le train :

TGV jusqu'à la gare de Grenoble (à 40 km) puis Navettes ou Taxi.

Par l'avion :

Aéroport de Grenoble (à 80 km) puis Taxi.
Pour réserver votre taxi, Taxi de la station des 7 Laux ou Taxis grenoblois.

Adresse :

Village Club*** Miléade
180 rue des Ramayes
38190 Les Adrets



RÉSERVATIONS & RENSEIGNEMENTS

Service Groupes

Tél. 04 75 82 45 44 - groupes.mileade.com

Miléade - CS 70086 - 26903 Valence cedex 9

À retourner à Pascal DELOST 3 impasse de la Font Vinée 03000 MOULINS <i>Date limite d'envoi</i> 30 septembre 2026 Chèques bancaires de 255 € (x2) Débité le 30/09 255 € (x2) Débité le 05/11 200 € (x2) Solde le 05/12 À l'ordre CLUB RETRAITE SPORTIVE	SEJOUR « NEIGE » LES 7 LAUX DU 24 AU 31 JANVIER 2027 BULLETIN D'INSCRIPTION 2 PERSONNES N° Licence : NOM : Prénom Nature de l'activité : Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Balade ☐ Allergies alimentaires : si oui, lesquelles ? Je déclare : a) Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions d'annulation et d'assurance et les approuve. b) Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile. A , le2026 Signature N° Licence : NOM : Prénom Nature de l'activité : Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Balade ☐ Allergies alimentaires : si oui, lesquelles ? Je déclare : a) Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions d'annulation et d'assurance et les approuve. b) Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile. A , le2026 Signature
---	--

À retourner à Pascal DELOST 3 impasse de la Font Vinée 03000 MOULINS <i>Date limite d'envoi</i> 30 septembre 2026 Chèques bancaires de 255 € (ou 430 € chambre individuelle) Débité le 30/09 255 € Débité le 05/11 200 € Solde le 05/12 À l'ordre CLUB RETRAITE SPORTIVE	SEJOUR « NEIGE » LES 7 LAUX DU 24 AU 31 JANVIER 2027 BULLETIN D'INSCRIPTION 1 PERSONNE N° Licence : NOM : Prénom Nature de l'activité : Ski alpin ☐ Raquettes ☐ Balade ☐ Allergies alimentaires : si oui, lesquelles ? Je déclare : a) Avoir pris connaissance des conditions de séjour notamment conditions d'annulation et d'assurance et les approuve. b) Être en possession d'une assurance personnelle en responsabilité civile. A , le2026 Signature <i>Souhaite partager ma chambre avec :</i>
--	--